



**Commission économique pour l'Afrique
Bureau sous-régional en Afrique australe**

Comité intergouvernemental d'experts
Vingt-quatrième session
Pointe-aux-Piments (Maurice), 18-21 septembre 2018

Rapport final

Introduction

1. La vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe a été accueillie par le Gouvernement mauricien à Pointe-aux-Piments du 18 au 21 septembre 2018 sur le thème « Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique en Afrique australe ».
2. Le Ministre mauricien des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du financement du commerce international, M. Seetannah Lutchmeenaraidoo, a prononcé le discours liminaire à la suite d'allocutions de bienvenue prononcées par M. Said Adejumobi, Directeur du Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M. Auguste Ngomo, Délégué régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, et M. Zvinechimwe Ruvunga Churu, Directeur principal des budgets nationaux au Ministère des finances et du développement économique du Zimbabwe, représentant ce pays qui assumait la présidence du Bureau de la vingt-troisième session du Comité intergouvernemental d'experts.
3. Le Ministre de l'économie océanique, des ressources marines, des pêches et des transports maritimes, M. Premdut Koonjoo, a participé à la séance d'ouverture et à la table ronde ministérielle.
4. La table ronde ministérielle a également connu la participation des personnalités suivantes : le Ministre de la sécurité sociale, de la solidarité nationale, de l'environnement et du développement durable, M. Marie Joseph Noël-Etienne Ghislain Sinatambou ; le Ministre de la justice, des droits de l'homme et des réformes institutionnelles et Procureur général, M. Manish Gobin ; le Commissaire à l'environnement, aux forêts, au tourisme, aux parcs marins et aux pêches de l'Assemblée régionale de l'île Rodrigues, M. Jean Richard Payendee ; M. Chanfi Issimail, Ambassadeur des Comores.
5. Des délégués des États membres d'Afrique australe cités ci-après ont participé à la session : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe. Ils venaient des ministères du commerce, de l'environnement, des finances, de l'industrie, de l'industrialisation et de l'économie océanique (voir annexe I).
6. La session s'est également tenue avec la participation de représentants des organismes suivants : Bankers Association of Zimbabwe, Bureau régional de la Banque africaine de développement pour l'Afrique australe, Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, Business Mauritius, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Development Bank of Mauritius (Banque de développement de Maurice), Elekhom Global, Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Mauritius Africa Fund, Mauritius Ports Authority, Mpulungu Harbour Corporation Limited, Port Management Association for Eastern and Southern Africa (Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), Seychelles Port Harbour, SME Mauritius Limited, South African Marine Research Forum, Southern Africa Trust, Swazi Railway, Swaziland Industrial Development Company, Temo ya Tlhabane Holdings, TPN Training and Recruitment, TransNamib Holdings Limited, Université de Dar es-Salaam, Université de Maurice, Université des Seychelles et Université de Stellenbosch. Des représentants des organes de presse cités ci-après étaient aussi présents : *The Chronicle*, *L'Express*, *Mozambique Express*, *New African Magazine*, South African Broadcasting Corporation et *Zambia Daily Mail*.

D'autres participants étaient des experts et des consultants indépendants sur l'économie bleue, l'industrialisation, les petites et moyennes entreprises et l'intégration régionale (voir annexe I).

Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

7. Les délégués ont élu et approuvé un Bureau composé comme suit :

Président : Maurice
Vice-Président : Eswatini
Rapporteur : Malawi

8. Les délégués ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Séance d'ouverture ;
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
3. Présentation des rapports statutaires par la CEA :
 - a) Situation économique et sociale de l'Afrique australe ;
 - b) Exécution des programmes de la CEA en Afrique australe ;
 - c) Mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe : *État d'avancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)*.
4. Présentation d'un rapport thématique sur le thème *Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique en Afrique australe*.
5. Réunion du Groupe spécial d'experts sur le thème *Rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'industrialisation en Afrique australe* ;
6. Questions diverses ;
7. Date et lieu de la vingt-cinquième session du Comité intergouvernemental d'experts ;
8. Examen et adoption de la déclaration finale de la vingt-quatrième session du Comité intergouvernemental d'experts ;
9. Clôture de la session.

Compte rendu des travaux

9. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat. Ces rapports portaient sur les thèmes suivants : situation économique et sociale de l'Afrique australe en 2017 et perspectives pour 2018 ; exécution des programmes du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe ; progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux, notamment le NEPAD et les autres initiatives spéciales, dans la sous-région : *État d'avancement de la Zone de libre-échange continentale africaine*. Le rapport sur le thème

de la session, intitulé « Économie bleue, industrialisation inclusive et développement économique en Afrique australe », a été présenté, puis examiné par le Comité. Le Comité a également participé à la réunion du Groupe spécial d'experts sur le thème *Rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'industrialisation en Afrique australe* (voir annexe II).

10. Le Comité a examiné et approuvé le rapport sur l'exécution des programmes du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe pour 2017-2018 et le programme de travail de 2018-2019.

Observations

11. En ce qui concerne la situation économique et sociale de la région, le Comité a opéré les constatations suivantes :

a) La croissance économique a légèrement progressé en Afrique australe en 2017 en raison de la fermeté des cours des produits de base, de l'amélioration des perspectives mondiales et de la réalisation d'une campagne agricole favorable, mais la croissance régionale était lente et plus faible que celle du reste de l'Afrique et du monde ;

b) Dans la plupart des États membres de la région, l'endettement public monte en flèche et sans discontinuer en raison de la stagnation de la croissance, de l'augmentation continue des dépenses courantes et des dépenses d'équipement, de l'insuffisance des recettes et du renflouement des entreprises publiques ; à cet égard, le Comité s'est déclaré préoccupé par l'incidence que les obligations incombant à ces États au titre du service de la dette ont sur les autres programmes de développement ;

c) Les cours du pétrole sont en hausse et pourraient avoir des effets négatifs sur la plupart des économies d'Afrique australe, mais des effets positifs sur les États membres de la région qui sont producteurs de pétrole ;

d) La part de l'industrie manufacturière s'amenuise dans la région, ce qui est défavorable au programme d'industrialisation ;

e) En raison des énormes fluctuations qui créent des problèmes de gestion budgétaire difficiles, il est périlleux de trop compter sur les recettes de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU) (pour les États membres de la SACU à l'exception de l'Afrique du Sud) ;

f) Des écarts d'efficacité existent entre les administrations fiscales dans l'ensemble de la région et il est nécessaire de renforcer les régimes fiscaux pour améliorer la participation des contribuables et le respect de leurs obligations fiscales ;

g) L'incompatibilité des politiques de certains États membres de la région continue de nuire à l'investissement et à la croissance ;

h) L'évolution du climat politique de la région donne aux nouveaux dirigeants la possibilité de mettre en place les réformes économiques nécessaires pour stimuler le développement ;

i) Il est nécessaire que la région accélère son rythme d'industrialisation, donne un coup de fouet au commerce continental et mette en place des infrastructures pour faciliter la croissance économique et le développement ;

j) L'agriculture demeure un des secteurs économiques clés en Afrique australe malgré sa faible productivité et sa vulnérabilité aux régimes météorologiques et aux maladies des cultures qui provoquent l'insécurité alimentaire ;

k) Les progrès accomplis dans la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables inexploitées sont lents ; à cet égard, le Comité reconnaît que l'exploitation des technologies des énergies renouvelables améliorera le bouquet énergétique régional, l'accès à l'énergie et la sécurité ;

l) La région est dotée de ressources énergétiques ; malheureusement, les niveaux d'investissement dans le secteur de l'électricité sont faibles, ce qui compromet la production et l'industrialisation dans la région ;

m) Il importe d'évaluer de façon holistique les avantages tirés du secteur des minéraux en tenant compte des coûts économiques, sociaux et environnementaux ainsi que de l'épuisement des ressources.

12. En ce qui concerne l'économie bleue, le Comité a constaté ce qui suit :

a) L'économie bleue peut, par les diverses possibilités économiques qu'elle offre, faciliter le développement socioéconomique durable et devrait dès lors faire partie intégrante des politiques et stratégies nationales et régionales de développement ;

b) Il est impératif de mettre en place un cadre régional inclusif et harmonisé d'exploitation des ressources de l'économie bleue qui tienne compte des besoins et des attentes des États désenclavés, côtiers et insulaires, ce qui met davantage en évidence la nécessité de renforcer la coopération entre les États ;

c) L'instauration d'une collaboration dans laquelle le secteur public apporte le capital humain, les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur apportent le capital intellectuel et le secteur privé apporte le capital commercial est indispensable pour assurer le succès et la croissance de l'économie bleue ;

d) Les principaux obstacles à l'exploitation optimale des ressources de l'économie bleue sont l'insuffisance des connaissances dont on dispose sur les avantages, la sûreté et la sécurité que ce secteur offre, ses effets nocifs pour l'environnement, l'insuffisance des technologies et des compétences disponibles, la mauvaise conception des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels, l'insuffisance des financements affectés aux projets qui méritent d'être financés, l'insuffisance de la collaboration entre les pays côtiers et les pays désenclavés et la médiocrité des infrastructures portuaires et de transport ;

e) Le secteur privé est un acteur à part entière du développement de l'économie bleue et de l'industrialisation et devrait être soutenu par la mise en place d'un environnement opérationnel favorable ;

f) Il importe de mettre en place des infrastructures de transport terrestre et portuaires et de les entretenir par la suite, ces mesures étant indispensables pour faciliter le commerce interrégional et intrarégional ainsi que la circulation des personnes ;

g) L'insuffisance des compétences et des ressources financières continue de miner les efforts fournis par les petites et moyennes entreprises pour tirer parti des possibilités offertes par l'économie bleue ;

h) L'existence d'une volonté politique de haut niveau est importante pour affermir la collaboration sur l'exploitation et la gestion durable des ressources de l'économie bleue ;

i) Le déficit infrastructurel pourrait être comblé par le recours à des méthodes novatrices de mobilisation de ressources financières aux niveaux national et régional, telles que les partenariats public-privé, les échanges d'infrastructures contre les ressources naturelles, les fonds de pension, les envois de fonds faits par la diaspora, les émissions d'obligations tendant au financement des projets d'infrastructure, les fonds souverains, la mobilisation conjointe des ressources et les fonds régionaux de financement des infrastructures ;

j) Il importe de favoriser le changement par la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les initiatives visant à stimuler la croissance bleue et la croissance verte ;

k) Il est nécessaire que le secteur privé et l'État investissent dans la recherche, le développement et l'innovation pour soutenir la croissance de l'économie bleue.

13. En ce qui concerne la Zone de libre-échange continentale africaine, le Comité :

a) S'est félicité de l'aide que la CEA avait apportée à l'Union africaine sous forme d'appui technique dans le cadre du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) A fait observer que les États membres de l'Union africaine tireraient parti d'un marché continental intégré axé sur la Zone de libre-échange continentale africaine grâce à la diversification de leurs exportations et aux chaînes de valeur régionales ;

c) A souligné que les États membres se devaient d'élaborer des stratégies nationales permettant de tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

d) A relevé que jusque-là, 49 États membres de l'Union africaine avaient signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, 7 l'avaient ratifié, 3 s'étaient engagés à le signer et 3 ne l'avaient pas encore signé ;

e) A pris acte de la feuille de route prévue pour la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, des étapes à franchir de là à mars 2019 et du travail qui restait à accomplir sur les négociations ;

f) A fait observer qu'il était avantageux pour le continent de se lancer dans les négociations internationales en groupe afin d'obtenir des résultats favorables ;

g) A souligné qu'il importait de prévoir la possibilité de conclure ultérieurement des accords commerciaux avec d'autres blocs économiques en définissant la position du continent et de veiller à la mise en place de garanties suffisantes ;

h) A relevé la nécessité de tenir compte des accords bilatéraux et multilatéraux conclus par les divers États membres dans tout le cadre de coopération de la zone de libre-échange afin de réduire autant que possible les contradictions qui pourraient survenir ;

i) A relevé la nécessité d'investir dans la recherche, la technologie, la valorisation, la création de valeur et l'industrialisation pour accroître la diversité des biens exportables afin de développer le commerce interafricain et intra-africain ;

j) A constaté la nécessité d'apporter un appui technique aux États membres pour leur permettre de déterminer et de gérer les coûts et les implications apparentées de leur participation aux négociations concernant la Zone de libre-échange continentale africaine.

Recommandations

14. À la lumière de ses débats approfondis sur les différents rapports, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

a) En ce qui concerne les politiques, les stratégies et les cadres législatifs et réglementaires, les États membres devraient :

i) Créer des cadres d'orientation stables pour réduire autant que possible les incertitudes afin d'attirer les investissements dans les secteurs porteurs de transformation, notamment ceux qui sont susceptibles de créer des emplois décents ;

ii) Réorienter les politiques, les stratégies et les plans de développement nationaux en vue d'y incorporer les possibilités que l'économie bleue offre pour parvenir à l'élimination de la pauvreté et à l'industrialisation inclusive et les mettre en conformité avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

iii) Tenir compte des préoccupations relatives à la durabilité environnementale lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies de développement de l'économie bleue et des plans nationaux de développement ;

iv) Accélérer l'harmonisation des politiques et des cadres législatifs et réglementaires par-delà les frontières nationales afin de faciliter la mise en place des infrastructures nécessaires pour consolider le développement ;

v) Mettre au point des cadres législatifs, réglementaires et institutionnels intégrés pour permettre la connectivité entre les divers secteurs économiques maritimes et la coordination des activités du secteur de l'économie bleue ;

vi) Promouvoir la participation des parties prenantes à la définition des stratégies et des activités de développement de l'économie bleue pour faire en sorte que les décisions se prennent en connaissance de cause et donnent de bons résultats ;

vii) Favoriser la collaboration dans la mise en œuvre des cadres d'orientation de l'économie bleue entre les pays côtiers, insulaires et sans littoral afin de renforcer les chaînes de valeur régionales et de tirer parti du secteur de l'économie bleue de concert ;

viii) Élaborer des cadres et des stratégies appropriées pour faciliter la participation du secteur privé à l'exploitation des possibilités offertes par l'économie bleue, notamment la participation active des petites et moyennes entreprises aux chaînes de valeur de l'économie bleue d'un bout à l'autre.

b) En ce qui concerne la résolution des problèmes macroéconomiques, les États membres devraient :

- i) Constituer des réserves budgétaires lorsque les cours des produits de base sont élevés afin d'amortir par la suite l'impact de la baisse des cours, des sécheresses et de la faiblesse du commerce et des investissements à l'échelle mondiale ;
- ii) Maîtriser la hausse de la dette publique, restreindre les prêts et les garanties accordés aux entreprises publiques et réduire les emprunts inutiles ;
- iii) Investir dans la mécanisation et la modernisation du secteur agricole, notamment dans la mise en place de systèmes d'irrigation pour améliorer la productivité et la sécurité alimentaire et contribuer davantage à la réduction de la pauvreté et des inégalités ;
- iv) Renforcer la politique et l'administration fiscales nationales pour faciliter et améliorer la participation des contribuables et le respect de leurs obligations fiscales.

c) En ce qui concerne la formation professionnelle, les États membres devraient :

- i) Faire preuve d'une forte volonté politique (par la prise d'initiatives) pour orienter le programme de développement de l'économie bleue ;
- ii) Investir dans le développement des capacités humaines et institutionnelles et des compétences nécessaires à la consolidation de l'exploitation des possibilités offertes par l'économie bleue, en collaboration avec toutes les parties prenantes, pour mettre les compétences voulues en phase avec les besoins de l'industrie ;
- iii) Fournir l'appui nécessaire en matière de compétences financières et techniques pour renforcer les organisations intergouvernementales afin qu'elles puissent montrer la voie à suivre dans la consolidation et la mise en œuvre des initiatives concernant l'économie bleue ;
- iv) Renforcer, par des mémorandums d'accord et d'autres accords, la collaboration en matière de sécurité pour assurer la gestion de la piraterie et de l'environnement dans les zones côtières et faciliter la recherche conjointe et le renforcement des capacités dans le domaine de l'économie bleue.

d) En ce qui concerne les politiques, les stratégies et les cadres législatifs et réglementaires, les communautés économiques régionales devraient :

- i) Aider les États membres à élaborer les stratégies nécessaires au niveau national et à tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;
- ii) Faciliter l'harmonisation régionale des politiques fiscales et des systèmes d'administration fiscale pour uniformiser les règles du jeu ;

iii) Mettre en place une plateforme d'apprentissage par les pairs sur les cadres et les stratégies de développement de l'économie bleue ;

iv) Faciliter la consignation des connaissances disponibles sur les fruits des activités relatives à l'économie bleue ainsi que le renforcement de la sûreté et de la sécurité maritimes générales dans le secteur ;

v) Accélérer l'harmonisation des politiques et des cadres législatifs et réglementaires par-delà les frontières nationales afin de faciliter la mise en place d'infrastructures transfrontalières pour affermir le développement, le commerce et la circulation des personnes, y compris l'élaboration des cadres régionaux relatifs à l'économie bleue ;

vi) Faciliter la mise en place de politiques, de stratégies et de cadres législatifs et réglementaires régionaux harmonisés visant à exploiter les ressources de l'économie bleue pour remédier à l'absence de coordination qui existe actuellement dans le secteur.

e) En ce qui concerne les infrastructures, les communautés économiques régionales devraient :

i) Faciliter l'investissement dans la mise en place et la modernisation des systèmes de transport multimodaux reliant les États sans littoral, les États désenclavés et les États côtiers pour faciliter le commerce et la circulation des personnes ;

ii) Accélérer l'exécution des projets d'infrastructure régionaux prioritaires, notamment ceux qui ont une incidence directe sur le commerce ;

iii) Étudier la possibilité d'utiliser des sources non traditionnelles de financement du développement des infrastructures telles que les partenariats public-privé, les échanges d'infrastructures contre les ressources naturelles, les fonds de pension, les émissions d'obligations tendant au financement des projets d'infrastructure, les fonds souverains et les envois de fonds faits par la diaspora pour accélérer la mise au point de programmes infrastructurels prioritaires (notamment ceux concernant les ports, les routes et l'énergie) ;

iv) Accélérer la mise en œuvre des programmes infrastructurels prioritaires et la création de centres d'excellence pour le développement des connaissances et la formation professionnelle afin de combler l'insuffisance actuelle des capacités des parties prenantes ;

v) Promouvoir et renforcer l'utilisation des voies navigables intérieures et des ports secs et établir des normes de sécurité pour permettre de tirer pleinement et durablement parti des possibilités que l'économie bleue peut offrir ;

vi) Appuyer la création de zones économiques spéciales et leur renforcement à titre d'instrument d'intégration des États côtiers, des pays sans littoral et des pays désenclavés dans les chaînes de valeur régionales de l'économie bleue.

Voie à suivre

15. Le Comité a souligné :

a) Qu'il était nécessaire d'accélérer la mise en œuvre des recommandations issues de la réunion du Groupe spécial d'experts qui visent à renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe (voir annexe II) ;

b) Qu'il convenait que le Bureau sous-régional en Afrique australe s'emploie, en étroite collaboration avec les États membres, les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes, à faciliter la poursuite du dialogue visant à lutter contre les problèmes socioéconomiques, les problèmes relatifs à la facilitation du commerce et les problèmes infrastructurels qui se posent dans la région ;

c) Qu'il y avait lieu de soumettre les recommandations issues des études réalisées sur l'économie bleue et les petites et moyennes entreprises aux parties prenantes concernées pour suite à donner, notamment aux secrétariats de la Commission de l'océan Indien, de la SADC et du COMESA ;

d) Qu'il était nécessaire et urgent que le secrétariat donne suite à l'offre faite par l'Eswatini d'accueillir la vingt-cinquième session du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe afin que les préparatifs nécessaires puissent commencer tôt et qu'il poursuive ses consultations avec les États membres, par l'intermédiaire du Bureau, sur l'accueil de la vingt-sixième session.

Annexe I

Liste des délégués et des participants

Délégués des États membres

Afrique du Sud

1. M^{me} Zukiswa Kimani, directrice principale, Ministère du commerce et de l'industrie, Pretoria (Afrique du Sud).
Courriel : zkimani@thedti.gov.za.

Angola

2. M. Arlindo Santos De Conceição, Directeur exécutif de l'Office des échanges du Ministère de l'industrie, Luanda (Angola).
Courriel : arlkklend@hotmail.com.
3. M. Miguel Bastos de Almeida, économiste principal, Ministère des finances, Luanda (Angola).
Courriel : miguel.almeida@minfin.gov.ao.

Botswana

4. M^{me} Kefilwe Majoo, spécialiste principale de l'industrie, Ministère de l'investissement, du commerce et de l'industrie, Gaborone (Botswana).
Courriel : kmmajoo@gov.bw.
5. M^{me} Tsalano Peggy Kedikilwe, spécialiste principale des ressources naturelles, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, Gaborone (Botswana).
Courriel : tkedikilwe@gov.bw.

Comores

6. Ambassadeur Issimail Chanfi, Conseiller spécial du Ministre des affaires étrangères, Ministère des affaires étrangères, Moroni (Comores).
Courriel : ambassador.chanfi@gmail.com.

Eswatini

7. M. Mluleki Dlamini, Directeur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, Ministère du commerce et de l'industrie, Mbabane (Eswatini).
Courriel : mlulekisakhile@yahoo.com.
8. M^{me} Nomcebo Hadebe, spécialiste principale des finances, Ministère des finances, Mbabane (Eswatini).
Courriel : nomcebo.sherron@gmail.com.

Lesotho

9. M. Relebohile Seleteng, Directeur du développement industriel, Ministère du commerce et de l'industrie, Maseru (Lesotho).
Courriel : seleteng@gmail.com.
10. M^{me} Maseeiso Lekholoane, Directrice du développement du secteur privé, Ministère des finances, Maseru (Lesotho).
Courriel : mplekholoane@gmail.com.
11. M^{me} Mamoiloa Raphuthing, Directrice de la planification et de la recherche, Lesotho National Development Corporation, Maseru (Lesotho).
Courriel : raphuthing@lndc.org.ls.

Madagascar

12. M. Tovonkery Jocelyn Tseingeny, Directeur général du budget, Ministère des finances et du budget, Antananarivo (Madagascar).
Courriel : tseingeny_jocelyn@yahoo.fr.

Malawi

13. M. George Mwase, Directeur adjoint des petites et moyennes entreprises, Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, Lilongwe (Malawi).
Courriel : georgemwase@yahoo.co.uk.
14. M. Silas Sindi, Directeur adjoint de l'industrie, Ministère de l'industrie, du commerce et du tourisme, Lilongwe (Malawi).
Courriel : sisindi@yahoo.co.uk.

Mozambique

15. M^{me} Carla Roda de Benjamin Guilaze-Soto, Secrétaire générale du Ministère de l'industrie et du commerce, Maputo (Mozambique).
Courriel : cguilaze@yahoo.com.br.
16. M^{me} Nilsa Miquidade, Directrice nationale adjointe de l'industrie, Ministère de l'industrie et du commerce, Maputo (Mozambique).
Courriel : nilsamiquidade@gmail.com.
17. M. Angelo Nhalidede, chef de département, Ministère de l'économie et des finances, Maputo (Mozambique).
Courriel : afnhalidede@gmail.com.

Namibie

18. M. Nafimane Shipanga, planificateur du développement, Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des petites et moyennes entreprises, Windhoek (Namibie).
Courriel : nafimane@gmail.com.

19. M. Festus Nghifenwa, directeur, Ministère des finances, Windhoek (Namibie).
Courriel : festus.nghifenwa@mof.gov.na.

République démocratique du Congo

20. M. Youssef Lungele Olela, Ministère des finances, B.P. 793 KIN 1, Kinshasa (République démocratique du Congo).
Courriel : youssefolelaminfin@gmail.com.

République-Unie de Tanzanie

21. M^{me} Consolatha D. Ishebabi, Directrice des petites et moyennes entreprises, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'investissement, Dar es-Salaam, (République-Unie de Tanzanie).
Courriel : consolatha.ishebabi@mit.go.tz.
22. M. Athuman S. Nkungu, spécialiste principal du commerce, Ministère des affaires étrangères et de la coopération avec les pays de l'Afrique de l'Est, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie).
Courriel : athuman.nkungu@nje.go.tz.

Seychelles

23. M. Bary Assary, Directeur des politiques, des stratégies et de la recherche, Ministère de l'industrie et du développement de l'entrepreneuriat, Victoria (Seychelles).
Courriel : baryassary@gov.sc.
24. M. Chrissan Barbe, analyste principal des politiques, Département de l'économie bleue, Ministère des finances, Victoria (Seychelles).
Courriel : chrissantbarbe@statehouse.gov.sc.

Zambie

25. M. Aaron Mutale, économiste en chef, Ministère du commerce et de l'industrie, Lusaka (Zambie).
Courriel : aaronmutaleco@gmail.com.
26. M. Dingiswayo Banda, directeur adjoint, Ministère des finances, Lusaka (Zambie).
Courriel : dingibanda@gmail.com.
27. M^{me} Nkumbu Zyambo, économiste principale, Ministère des finances, Lusaka (Zambie).
Courriel : wanzelani@gmail.com.

Zimbabwe

28. M^{me} Violet Marabada, économiste principale, Ministère de l'industrie, du commerce et du développement des entreprises, Harare (Zimbabwe).
Courriel : marabadaviolet@gmail.com.

29. M. Mamvura Mabika, directeur adjoint, Ministère de l'industrie, du commerce et du développement des entreprises, Harare (Zimbabwe).
Courriel : mabikamamvura@gmail.com.
30. M. Zvinechimwe Ruvunga Churu, directeur principal, Ministère des finances et du développement économique, Harare (Zimbabwe).
Courriel : zrchuru@yahoo.com.
31. M^{me} Georgina Shadaya, économiste en chef, Ministère des finances et du développement économique, Harare (Zimbabwe).
Courriel : gshadaya@gmail.com.
32. M. Kudakwashe Muderereri, Conseiller personnel du Secrétaire au trésor, Ministère des finances et du développement économique, Harare (Zimbabwe).
Courriel : kmudereri@gmail.com.

Délégués de Maurice

Ministres

33. M. Seetannah Lutchmeenaraidoo (Grand Commandeur de l'ordre de l'Étoile et de la Clé de l'océan Indien), Ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, Port-Louis (Maurice).
34. M. Soomilduth Bholah, Ministre des affaires, des entreprises et des coopératives, Port-Louis (Maurice).
35. M. Premdut Koonjoo, Ministre de l'économie océanique, des ressources marines, des pêches et des transports maritimes, Port-Louis (Maurice).
36. M. Marie Joseph Noël-Etienne Ghislain Sinatambou, Ministre de la sécurité sociale, de la solidarité nationale, de l'environnement et du développement durable.
37. M. Jean Richard Payendee, Commissaire à l'environnement, aux forêts, au tourisme, aux parcs maritimes et aux pêches de l'Assemblée régionale de l'île Rodrigues.

Fonctionnaires du Ministère des finances et du développement économique

38. M. Dharam Dev Manraj, secrétaire financier.
39. M. V. Lutchmeeparsad, Président-Directeur général par intérim.
40. M. Anil K. Kokil, directeur.
41. M. V. Boodhna, secrétaire général adjoint.
42. M^{me} C. Ramah, secrétaire générale adjointe.
43. M. D. Davasgaium, sous-secrétaire général.
44. M. G. Jheelan, sous-secrétaire général.

45. M. Rudy Veeramundar, conseiller à l'information.
46. M^{me} Fadiilah Banjoo, fonctionnaire d'appui à la gestion (système d'information géographique).
47. M^{me} Aditi Pareima, spécialiste principale de l'information (système d'information géographique).
48. M. V. Ramkelawon, analyste en chef.
49. M. R. Etwaroo, analyste/analyste principal.
50. M. D. Mathoora, analyste/analyste principal.
51. M^{me} S. Beedacee, analyste/analyste principale.
52. M. T. Kathapermal, analyste/analyste principal.
53. M. B. Mathurah, directeur adjoint des achats et des approvisionnements.
54. M. L. Laverdure, chef de la gestion des bureaux.
55. M. I. Joomun, fonctionnaire d'appui à la gestion.
56. M^{me} V. Rughoonundunn, fonctionnaire d'appui à la gestion.

Services d'appui

57. M^{me} Bibi Nafisah Purdasy.
58. M^{me} Poonam Seewoath.
59. M^{me} Leshna Tuhobul.
60. M^{me} Hemlata Joosery.
61. M^{me} Rekha Shamloll.

Organisations régionales

Commission de l'Union africaine

62. M. Leopold Auguste Ngomo, Délégué régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, Lilongwe (Malawi).
Courriel : ngomo@africa-union.org.

Banque africaine de développement

63. M. George Kararach, économiste en chef, Bureau régional de la BAD pour l'Afrique australe, Johannesburg (Afrique du Sud).
Courriel : a.kararach@afdb.org.

64. M. Ndoli Kalumiya, économiste pays chargé de Maurice, Bureau régional de la BAD pour l’Afrique australe, Johannesburg (Afrique du Sud).
Courriel : n.kalumiya@afdb.org.

Marché commun de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe

65. M. Kalonji Thierry Mutombo, Directeur de l’industrie et de l’agriculture, secrétariat du COMESA, Lusaka (Zambie).
Courriel : tkalonji@comesa.int.

Communauté de développement de l’Afrique australe

66. M. Mubita Luwabelwa, Directeur de la Direction des politiques, de la planification et de la mobilisation des ressources, secrétariat de la SADC, Gaborone (Botswana).
Courriel : mluwabelwa@sadc.int.
67. M. Johansein Rutaihwa, spécialiste principal des programmes, secrétariat de la SADC, Gaborone (Botswana).
Courriel : jrutaihwa@sadc.int.

Milieus universitaires

68. M. Kassim Kulindwa, maître de conférences (économie), Université de Dar es-Salaam, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie).
Courriel : kulindwa@gmail.com.
69. M. Bernard Monnaie, maître de conférences et chef de département, Université des Seychelles, Mahe, (Seychelles).
Courriel : bernard.monnaie@unisey.ac.sc.
70. M. Johan Spamer, chercheur en économie bleue, Université Érasme de Rotterdam, Institut d’études sociales, La Haye (Pays-Bas).
Courriel : spamer@iss.nl.

Organisations maritimes, institutions de recherche, ports, secteur privé, société civile et organisations intergouvernementales

71. M^{me} Nicole du Plessis, coordonnatrice de projet, South African Marine Research and Exploration Forum (SAMREF), South African Environmental Observation Network, Le Cap (Afrique du Sud).
Courriel : samref@saeon.ac.za.
72. Col. André Ciseau, Secrétaire général de l’Association de gestion portuaire de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe, Mombasa (Kenya).
Courriel : aciseau@pmaesa.org.
73. M. Davies Kaluba, Directeur général de Mpulungu Harbour Corporation Limited, Mpulungu (Zambie).
Courriel : davieskaluba@ymail.com.

74. M. David Bianchi, Directeur de la planification stratégique de Seychelles Ports Authority, Victoria, Mahe (Seychelles).
Courriel : dbianchi@seyport.sc.
75. M. Stephenson Ngubane, Président-Directeur général de Swaziland Railway, Mbabane (Eswatini).
Courriel : stephenson.ngubane@swazirail.co.sz.
76. M. Johny Mitchell Smith, Président-Directeur général de TransNamib Holdings Limited, Windhoek (Namibie).
Courriel : johny.smith@transnamib.com.na.
77. M. Tsietsi Mokhele, Président exécutif et Directeur d'Elekhom Global, Johannesburg (Afrique du Sud).
Courriel : tsietsi.mokhele@elekhomgroup.com.
78. M^{me} Tebohoho Bernadett Ntsihlelele, Directrice générale de TPN Training and Recruitment (Pty) Limited, Johannesburg (Afrique du Sud).
Courriel : teboho@tpntrading.co.za.
79. M^{me} Brenda Tlhabane, Directrice générale de Temo ya Tlhabane Holdings (Pty) Limited, Pretoria (Afrique du Sud).
Courriel : brenda@tyth.co.za.
80. M. Phiwayinkhosi Elphas Ginindza, Président-Directeur général de Swaziland Industrial Development Company Limited, Mbabane (Eswatini).
Courriel : ginindzap@sidc.co.sz.
81. M. Ullrich Klins, Directeur de programme chargé des partenariats public-privé, Southern Africa Trust, Pretoria (Afrique du Sud).
Courriel : uklins@southernafricatrust.org.
82. M. Clive Mphambela, Chef de la promotion et du marketing, Bankers Association of Zimbabwe, Harare (Zimbabwe).
Courriel : mphambelac@gmail.com.

Médias

83. M. Baffour Ankomah, correspondant de *New African/African Interest*, Harare (Zimbabwe).
Courriel : baffank@gmail.com.
84. M^{me} Brigida da Cruz Henrique, reporter de *Gabinete de Informacao*, Maputo (Mozambique).
Courriel : brigidacruzhenrique@gmail.com.
85. M^{me} Angela Chishimba, rédactrice en chef adjointe de *Zambia Daily Mail*, Lusaka (Zambie).
Courriel : angelasweetness2000@yahoo.co.uk.

86. M^{me} Liabo Setho, grand reporter chargé des questions économiques, South African Broadcasting Corporation, Johannesburg (Afrique du Sud).
Courriel : liabosetho@gmail.com.
87. M. Manqoba Nkosi, caméraman, South African Broadcasting Corporation, Johannesburg (Afrique du Sud).
Courriel : iamtvnkosi@gmail.com.
88. M^{me} Touria Prayag, rédactrice en chef de *L'Express*, Eureka, Moka (Maurice).
Courriel : Touria.prayag@lexpress.mu.

Interprètes

89. M. Ricardo Branco
Courriel : ricardob@tiscali.co.za.
90. M^{me} Maria Fernanda Lopes Teixeira
Courriel : nandi@nilb.co.za.

Consultants

Étude sur l'économie bleue :

91. M^{me} Tumaini Gurumo, chargée de cours, Dar es Salaam Maritime Institute, Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie).
Courriel : tgurumo@gmail.com.

Étude sur les petites et moyennes entreprises :

92. M^{me} Nomfundo X. Ngwenya, chef de stratégie, Ntsele Global, Johannesburg (Afrique du Sud).
Courriel : nxngwenya@gmail.com.

Organisation des Nations Unies

Maurice

93. M^{me} Christine Umutoni, Coordonnatrice résidente des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement, Port-Louis (Maurice).
Courriel : christine.umutoni@one.un.org.

Commission économique pour l'Afrique

94. M. David Luke, Coordonnateur du Centre africain pour la politique commerciale, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba (Éthiopie).
Courriel : luke@un.org.

Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique

95. M. Said Adejumobi, directeur.
Téléphone : +260 211 228502/3
Courriel : adejumobi@un.org.

96. M. Sizo Mhlanga, économiste hors classe.
Téléphone : +260 211 228502/3
Courriel : mhlangas@un.org.
97. M. Mzwanele Mfunwa, économiste.
Téléphone : +260 211 228502/3
Courriel : mfunwa@un.org.
98. M. Oliver Maponga, économiste.
Téléphone : +260 211 228502/3
Courriel : mapongao@un.org.
99. M. Koffi Aseye Makafui Elitcha, spécialiste des affaires économiques (adjoint de 1^{re} classe).
Téléphone : +260 211 228502/3
Courriel : koffi.elitcha@un.org.
100. Administrateur de programmes hors classe
M. Henry Lubinda, spécialiste de la gestion des programmes.
Téléphone : +260 211 228502/3
Courriel : lubinda@un.org.
101. M. Bernard Bamin, fonctionnaire d'administration et des finances.
Téléphone : +260 211 228502/5
Télécopieur : +260 211 236949
Courriel : patrickbamin@un.org.
102. M. Bedson Nyoni, assistant de gestion de l'information.
Téléphone : +260 211 228502/5
Télécopieur : +260 211 236949
Courriel : nyonib@un.org.
103. M^{me} Jackline Mutambo, assistante administrative.
Téléphone : +260 211 228502/5
Télécopieur : +260 211 236949
Courriel : Jackline.mutambo@un.org.
104. M^{me} Dailes Matoka, assistante principale de secrétariat.
Téléphone : +260 211 228502/5
Télécopieur : +260 211 236949
Courriel : matokad.uneca@un.org.

Annexe II

Déclaration finale issue de la réunion du Groupe spécial d'experts sur le thème « Rôle des petites et moyennes entreprises dans le processus d'industrialisation en Afrique australe »

Préambule

1. Une réunion du Groupe spécial d'experts, organisée conjointement par le Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique et le secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), s'est tenue à Pointe-aux-Piments (Maurice) le 20 septembre 2018 sur le thème « *Rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'industrialisation en Afrique australe* ». La réunion avait pour objectif de faire le point sur la situation du secteur des PME dans les économies d'Afrique australe, en mettant l'accent sur le développement des moyens et des capacités des PME, l'examen des moyens d'éliminer les principaux obstacles à leur croissance et à leur viabilité et l'analyse de trois outils conçus pour aider la SADC à améliorer leurs capacités et leurs moyens. Un de ces outils était un modèle tendant à aider les États membres à renforcer les capacités et les moyens des PME pour qu'elles puissent participer au processus d'industrialisation et aux chaînes de valeur industrielles. Le deuxième était un cadre régional de développement de l'offre mettant un accent particulier sur le renforcement des capacités et des moyens des PME pour leur permettre de participer à la mise en œuvre de la stratégie d'industrialisation et aux chaînes de valeur régionales. Le troisième consistait dans des programmes et des instruments régionaux d'appui aux PME visant à assurer, entre autres, le renforcement des institutions, l'accès aux financements et la viabilité à long terme.

2. Le Ministre des affaires, des entreprises et des coopératives du Gouvernement mauricien, M. Sunil Bholah, a officiellement ouvert la réunion après des allocutions prononcées par M. Said Adejumobi, Directeur du Bureau sous-régional en Afrique australe de la Commission économique pour l'Afrique et M. Mubita Luwabelwa, Directeur des politiques, de la planification et de la mobilisation des ressources du secrétariat de la SADC.

3. Des experts venus des pays d'Afrique australe cités ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe.

4. La réunion s'est également tenue avec la participation de représentants des organismes suivants : Bankers Association of Zimbabwe, Bureau régional de la Banque africaine de développement pour l'Afrique australe, Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, Business Mauritius, Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Development Bank of Mauritius (Banque de développement de Maurice), Elekhom Global, Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Mauritius Africa Fund, Mauritius Ports Authority, Mpulungu Harbour Corporation Limited, Port Management Association for Eastern and Southern Africa (Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), Seychelles Port Harbour, SME Mauritius Limited, South African Marine Research Forum, Southern Africa Trust, Swazi Railway, Swaziland Industrial Development Company, Temo ya Tlhabane Holdings, TPN Training and Recruitment, TransNamib Holdings Limited, Université de Dar es-Salaam, Université de Maurice, Université des Seychelles et Université de Stellenbosch. Des représentants des organes de presse cités ci-après étaient aussi présents : *The Chronicle*, *L'Express*, *Mozambique Express*,

New African Magazine, South African Broadcasting Corporation et *Zambia Daily Mail*. D'autres participants étaient des experts et des consultants indépendants sur l'économie bleue, l'industrialisation, les petites et moyennes entreprises et l'intégration régionale.

Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour

5. Les experts ont élu et approuvé un Bureau composé comme suit :

Président : Namibie
Vice-Président : République-Unie de Tanzanie
Rapporteur : Malawi

6. Les experts ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Inscription ;
2. Séance d'ouverture et élection du Bureau ;
3. Présentation d'un rapport sur le thème suivant : *Rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans le processus d'industrialisation en Afrique australe* ;
4. Intervenants ;
5. Débats ouverts ;
6. Clôture de la réunion.

Observations principales

7. Après la présentation du rapport principal par le consultant, les experts :

a) Se sont félicités dudit rapport pour les recommandations détaillées et utiles que le consultant y avait formulées sur les moyens de renforcer les PME pour appuyer le programme d'industrialisation de la région ;

b) Ont relevé l'absence de données nationales sur les PME pour certains États membres qui avait une incidence négative sur l'analyse présentée dans le rapport ;

c) Ont relevé l'absence de versions portugaise et française du rapport susmentionné, laquelle limitait la capacité de certains États membres à faire des observations approfondies sur le texte ;

d) Ont déploré l'insuffisance des données disponibles sur les PME en Afrique australe qui rendait l'élaboration des politiques difficile, la situation étant du reste aggravée non seulement par le fait que la définition des PME variait dans toute la région en fonction du secteur, du nombre de salariés, du chiffre d'affaires, du statut juridique, du montant des investissements réalisés et d'autres critères uniques ou conjugués, mais également par l'absence de données sur les PME de certains États membres ;

e) Ont donné acte de l'immense contribution du secteur des PME à l'emploi et aux moyens de subsistance ;

f) Ont relevé l'absence de cadres officiels permettant aux PME de collaborer entre elles par-delà les frontières nationales ;

g) Ont recensé les nombreux obstacles rencontrés par les PME, notamment les difficultés d'accès au financement, le fait que les espaces de travail soient peu disponibles et très chers, les difficultés d'accès au marché, le manque d'informations sur les possibilités commerciales locales et transfrontalières, la pénurie de compétences et l'absence de possibilités de formation, les difficultés d'accès aux technologies de l'information et des communications appropriées, les obstacles logistiques (tels que les opérations de change et les postes frontières) et la diversité des règles régissant le commerce transfrontalier ;

h) Se sont félicités de ce que certaines PME soient disposées à s'inscrire dans le secteur formel malgré ses procédures d'enregistrement lourdes et coûteuses et ses régimes fiscaux indifférenciés et punitifs ;

i) Ont déploré le fait que certains gouvernements de la région aient tendance à accorder un traitement préférentiel aux investisseurs étrangers par rapport aux entrepreneurs locaux (par exemple, dans le cadre des zones économiques et des partenariats public-privé), minant ainsi les PME locales ;

j) Ont relevé que la plupart des investissements directs étrangers étaient dirigés vers les PME de leurs pays d'origine que les investisseurs connaissent bien plutôt que vers les PME locales ou régionales et ne permettaient donc pas de créer de liens en amont et en aval au niveau local ;

k) Ont fait observer que les pouvoirs publics pouvaient soutenir les PME à l'aide des marchés publics en subordonnant l'obtention de marchés par les grandes entreprises à l'existence de partenariats entre elles et les PME en la matière et que les marchés publics pouvaient également servir d'instrument pour inciter les PME à entrer dans le secteur formel ;

l) Ont relevé, en plus des systèmes de passation des marchés, qu'il était possible de promouvoir les activités des PME le long des diverses chaînes de valeur régionales, notamment par des politiques relatives au contenu local ;

m) Ont estimé que l'absence de codes et de normes uniformes concernant la production des PME entravait leur pleine participation aux systèmes de passation des marchés et aux chaînes de valeur en-deçà et au-delà des frontières (par exemple, dans le cas de la production du beurre d'arachide) ;

n) Se sont réjouis de ce que la SADC ait désigné le secteur privé, y compris les PME, comme un acteur essentiel de l'industrialisation régionale, mais ont déploré le fait qu'une importance correspondante ne soit pas accordée à la représentation des PME dans la mise au point des protocoles et des cadres régionaux ;

o) Ont déploré l'absence, aux niveaux régional et continental, de cadres d'orientation, législatifs et réglementaires des PME visant à guider les États membres.

Recommandations

8. À la lumière des considérations qui précèdent, les experts ont formulé les recommandations suivantes sur le parachèvement de l'étude :

a) Le consultant devrait prendre contact avec tous les États membres pour obtenir des données actualisées sur les PME et toute autre information pertinente ;

b) Le secrétariat de la SADC devrait traduire le projet de rapport et le communiquer aux États membres concernés.

9. En outre, les experts ont formulé les recommandations suivantes sur la promotion des PME et le renforcement de leur contribution à l'industrialisation en Afrique australe :

a) Les États membres devraient :

i) Harmoniser les définitions des PME pour faciliter les comparaisons régionales et l'élaboration de mécanismes d'appui appropriés ;

ii) Inciter les investisseurs directs étrangers à nouer des liens en amont et en aval avec les PME locales, par des politiques de concurrence loyale et d'autres instruments d'appui aux PME ;

iii) Mettre en place des politiques facilitant la participation des PME aux processus de passation des marchés publics et privés afin de les aider à se développer et à s'inscrire dans le secteur formel ;

iv) Promouvoir les activités des PME le long des diverses chaînes de valeur nationales et régionales, notamment par des politiques relatives au contenu local, le mentorat, le réseautage et des aides financières, pour favoriser l'industrialisation régionale ;

v) Stimuler l'élaboration de codes et de normes de produits uniformes concernant les PME pour faciliter leur pleine participation aux systèmes de passation des marchés et aux chaînes de valeur en-deçà et au-delà des frontières.

b) Les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales devraient :

i) Prendre l'initiative d'élaborer des stratégies détaillées concernant les PME de la région à l'appui du programme d'industrialisation régional ;

ii) Associer les PME à l'élaboration des politiques régionales et à la définition des conditions minimales de participation aux systèmes de passation des marchés publics et aux autres chaînes de valeur des produits.

c) Les communautés économiques régionales et les États membres devraient adapter les services financiers (prêts, assurance et commerce transfrontalier) et les autres formes d'appui technique aux besoins des PME.

d) Les PME devraient être encouragées à former des réseaux régionaux et à les faire enregistrer officiellement pour influencer collectivement les politiques étatiques et régionales ;

e) Les organismes faîtières des PME devraient convenir d'une approche unifiée à adopter à l'égard des pouvoirs publics pour promouvoir leurs intérêts ; ils devraient également faire le point sur le nombre de leurs membres pour mettre en évidence leur poids économique et social, afin de réduire les preuves anecdotiques utilisées à cet égard et d'accroître leur influence dans l'élaboration des politiques.

Voie à suivre

10. Le rapport sera remanié sur la base des observations de fond formulées par les États membres et prises en compte par le consultant. La feuille de route établie pour le parachèvement de l'étude est présentée ci-après :

Tâche	Délai	Responsable
Traduire le projet de rapport actuel	28 septembre 2018	Secrétariat de la SADC
Soumettre des observations sur le projet de rapport	10 octobre 2018	États membres
Soumettre le document révisé	19 octobre 2018	Consultant/secrétariat de la SADC
Observations complémentaires sur le document	26 octobre 2018	États membres
Forum sur le développement industriel	7 novembre 2018	SADC/États membres